

Garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées

Modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties




- En application du 5° de l'article R.516-1 du Code de l'Environnement
- Détermination des rubriques soumises et calendrier : Arrêté ministériel du 31 mai 2012
- Détermination du montant des GF : Arrêté ministériel du 31 mai 2012
- Modalités de constitution : Arrêté ministériel du 31 juillet 2012

Le présent document constitue une aide à la détermination et l'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées en cas de cessation définitive d'activité.

Il reprend les modalités de calcul définies par l'arrêté ministériel du 31 mai 2012.

Les onglets : Mi, Mc, Mg, Me et Ms sont à remplir pour permettre la détermination du montant total des garanties. Les résultats de ces onglets sont reportés automatiquement (sauf Mg et Ms) dans l'onglet RECAP, dans lequel le calcul final apparaît.

Différents types de champs apparaissent dans le document :

-  : remplissage obligatoire pour le fonctionnement de l'outil
-  : remplissage facultatif mais fortement recommandé
-  : ne pas modifier (données fixées, résultats de calculs, exemples,...)

SUPPRESSION DU RISQUE INCENDIE/ EXPLOSION (Mi)**Cuves Enterrées**

Dénomination	Nombre	Volumes (en m3)	Utilisation sur le site	Commentaires
cuve fioul n°1	1	12	fioul pour alimentation chaudière	double paroi
	0	0		

Autres cuves (pour information)
 (aériennes, débourbeurs/deshuileurs, etc..)

Dénomination	Nombre	Volume (en m3)	Utilisation sur site	Commentaires

Prendre en compte dans le calcul 2 200 € par cuve et 130 € par m3 pour le total des cuves enterrées.

Mi = 0 €

INTERDICTION / LIMITATION DES ACCES (Mc)			
Dénomination des accès ?		Nombre	Précisions relatives aux accès ? (matériaux, fermeture, hauteur, etc..)
		4 accès	
Le site est-il entièrement clôturé ? (clôture efficace)		Périmètre du site (en mètres) =?	1000 m
OUI =>		Longueur totale (en mètres) ? =	1000 m
NON =>		Nombre de mètres à clôturer ? =	0 m
Le site dispose-t-il de panneaux d'affichage sur les accès et/ou la clôture mentionnant un risque spécifique et/ ou une interdiction ?		OUI => Combien de panneaux ? =	0 panneau(x)
		NON =>	0
Mention inscrite sur les panneaux ?			
Commentaires et précisions utiles			
Prendre en compte 50 € par mètre linéaire de clôture manquante et 15 euros par panneau manquant.			
Mc =			360 €

GARDIENNAGE DU SITE

<p>Avez-vous des moyens de protection sur site ? (caméras, alarmes, entreprise de surveillance, etc..) Justifier les moyens sur la base des éléments ci-dessous</p>			
<p>NON => pour définir les moyens : (apporter les éléments d'appréciation relatifs aux points ci-contre dans un document annexe)</p>	<p>Considérer la sensibilité de l'activité pour définir les modalités de gardiennage Considérer le temps de présence sur site de déchets avant enlèvement Considérer le nombre de bâtiments et la surface du site Considérer l'isolement Considérer la présence de sources d'énergie en activité Considérer la présence d'accès à des ressources du milieu naturel (Ex : Eaux) Considérer la présence de matériels/ matériaux/ produits particuliers Considérer tout autre élément nécessitant une surveillance des installations</p>		
<p>Définir au regard de ces éléments :</p>	<p>Nombre de visites nécessaires chaque mois Le nombre d'heures nécessaires pour vérifier les points importants sur le site lors d'une visite La nécessité de prendre plusieurs gardiens et combien ?</p>		
<p>Mg =</p>	<p>OPTION 1 : fournir un devis de gardiennage et/ou entretien des dispositifs de protection pour une durée De 6 mois. Le devis précisera bien l'adresse des installations surveillées et les moyens proposés. OPTION 2 : préciser combien de gardiens surveilleront le site, combien de fois par mois ils se rendent sur le site et combien d'heures dure une visite.</p>		
<p>Les variantes sont possibles et devront être étayées au regard d'éléments réalistes. Le coût forfaitaire d'un gardien est de 40 € TTC/ heure de visite.</p>		<p>Nombre d'heures / mois/ gardien Nombre de gardiens par visite</p>	<p>0 H 0 gardien(s)</p>
OPTION 1		OPTION 2 ou simulation	
<p>Montant forfaitaire proposé concernant le maintien des dispositifs de protection en place pour 1 an</p>	<p>15 000 €</p>	<p>Mg =</p>	<p>0 €</p>

GESTION DES DECHETS ET PRODUITS DANGEREUX ET NON DANGEREUX

La dénomination correspond au nom commercial du produit ou la nature du déchet

Les déchets dangereux sont référencés dans le Code de l'Environnement (Annexe II de l'ART R. 541-8) selon un code : Ex : 19 01 07* et votre activité

La quantité demandée est celle susceptible d'être présente **au maximum** sur le site à un instant donné

L'unité correspond par exemple à des tonnes, des mètres-cubes, des unités individuelles, etc...

Le coût de transport doit être ramené à l'unité. Ex : un transport vaut 100 € pour 10 tonnes => le coût est alors égal 10 €/ tonne

Le coût de traitement et de gestion des déchets doit être ramené à l'unité. Ex : le traitement vaut 100 € pour 10 tonnes => le coût est alors égal 10 €/ tonne

Le nom du transporteur est celui qui transporte habituellement les déchets lors des enlèvements

Le nom de l'installation de traitement est celle qui effectue une opération finale de valorisation, réutilisation, recyclage, élimination

Le montant global est la somme des coûts de transport, de gestion et de traitement de la quantité max. Il peut être un montant forfaitaire (sur justificatifs)

Pour les déchets/ produits qui sont enlevés gratuitement ou rachetés, les coûts sont égaux à = 0 (joindre justificatif de l'entreprise)

Les **déchets dangereux** doivent être mentionnés dans le **TABLEAU A**

Les **déchets non dangereux** doivent être mentionnés dans le **TABLEAU B**

Les **déchets inertes** doivent être mentionnés dans le **TABLEAU C** (pour les installations de traitement de déchets uniquement)

Me =	197 226 €
-------------	------------------

TABLEAU A_ DECHETS DANGEREUX

Dénomination déchet Ou des produits	Code Déchet	Quantité Max sur site	Unité (T, m3, ..)	Coût TTC Traitement €	Coût TTC Transport €	Transporteur	Installat* de Traitement	Montant Global TTC
produits chimiques contenant des substances dangereuses	18 01 06*	10	t	15	10	xxxx	yyyy	250 €
Résidus de filtration du syngaz	10 01 16	60	t	145	65		ISDD avec stabilisation	12 600 €
Eau de condensation du SYNGAZ	19 01 06*	226	t	90	30		Cimentier	27 120 €
Huiles moteurs usagées	13 02 xx	2	t	0	0		Régénération	0 €
Filtre charbon actif	10 01 18	30	t	135	55		ISDD sans stabilisation	5 700 €
contenu du déboureur / séparateur à hydrocarbures		6	t	250	67			1 902 €

Prix constaté par CHO
POWER

Gratuit chez CHIMIREC
SEVIA...

TABLEAU B_ DECHETS NON DANGEREUX

Dénomination déchet Ou des produits	Code Déchet	Quantité Max sur site	Unité (T, m3, ..)	Coût TTC Traitement €	Coût TTC Transport €	Transporteur	Installat* de Traitement	Montant Global TTC
compost déclassé	19 05 03	10	t	15	10	xxxx	yyyy	250 €
DIB en mélange (batiment réception) - 3000 m3	19 12 xx	622	t	102	30		ISDND	82 104 €
DIB en mélange (batiment réception) - 3000 m3 dont 17% de bois B séparé	19 12 xx	128	t	0	30		ISDND	3 840 €
CHO fuel : 2x 1200 m3	19 12 xx	540	t	15	30		Cimenterie	24 300 €
CHO fuel : 1 x 1200 m3	19 12 xx	270	t	0	30		Panneautier	8 100 €
Refus de tri de DIB	19 12 xx	20	t	102	30		ISDND	2 640 €
Cendres (750 m3)	10 01 15	250	t	50	62		ISDND	28 000 €

Densité 0,25

Le prix est à 0 car il s'agit
d'une alvéole dédiée au bois
B à ce jour le bois B est
racheté à 12€/t donc
l'hypothèse retenue est un
prix à 0

vu avec la DREAL-40 suite
étude ademe sur le CSR
cout élimination moyen 15€
densité 0,3

Le prix est à 0 car il s'agit
d'une alvéole dédiée au bois
B à ce jour le bois B est
racheté à 12€/t donc
l'hypothèse retenue est un
prix à 0

TABLEAU C_ DECHETS INERTES

Dénomination déchet Ou des produits	Code Déchet	Quantité Max sur site	Unité (T, m3, ..)	Coût TTC Traitement €	Coût TTC Transport €	Transporteur	Installat* de Traitement	Montant Global TTC
- terres et pierres	20 02 02	10	t	15	10	xxxx	yyyy	250 €
Déchets inertes		20	t	16	30		ISDI	920 €
								0 €

SURVEILLANCE DES EFFETS DE L'INSTALLATION (S <10 ha)

SITE dont la superficie est inférieure à 10 hectares

Commentaires

La superficie du site est : (cadastre.gouv.fr)	inférieure à 10 hectares, alors remplir cette case : (en hectares (ha))	4	
---	--	---	--

Références des parcelles :	Commune	Lieu-dit	Feuille Section	n° de parcelle	Surface (m²)	
—						
—						
—						

Combien de piézomètres sont nécessaires en tout ? (3 piézomètres au minimum)	3 piézo(s)
---	------------

Profondeur de la nappe d'eau souterraine ? (en mètres arrondis à l'unité supérieure)	30
---	----

Combien sont sur site, et utilisables ?	3 piézo(s)	
--	------------	--

Pas de nappe identifiée ! (sur justificatifs)		
--	--	--

Ms =	36 000 €
------	----------

RECAPITULATIF DES GARANTIES Arrêté du 31 mai 2012

Sc :	<i>marge de chantier correspondant à 10 % du montant total</i>	1,1
Me :	<i>Gestion des déchets et produits dangereux et non dangereux</i>	197 226 €
Mi :	<i>Suppression des risques incendie et explosion</i>	0 €
Mc :	<i>Interdiction et limitation des accès</i>	360 €
Ms :	<i>Surveillance des effets de l'installation (à reporter manuellement selon option)</i>	36000
Mg :	<i>Surveillance du site (à reporter manuellement selon option)</i>	15000
α	<i>Coefficient d'actualisation des coûts selon 2 indices (TVA et TP01)</i>	1,010407188

TP01 et TVA « fixe » = indices fixés à l'année 2011

TP01 et TVA « r » = indices de référence lors de la constitution des garanties par arrêté

TP01 et TVA « n » = indices d'actualisation du montant de référence des garanties

M ou Mr =	Montant global des garanties financières à l'établissement de l'arrêté (cas où Mq est fixé par calcul – Option 2)	274 033 €
------------------	--	-----------

M' ou Mr' =	Montant global des garanties financières à l'établissement de l'arrêté (cas où Mq est fixé forfaitairement par devis récent – Option 1) <i>(le montant est fixé par arrêté pris par M. Le Préfet)</i>	273 861 €
--------------------	---	-----------

Mn	Montant des garanties financières devant être constitué l'année « n » <i>(Actualisation du montant au bout de 5 ans selon l'évolution des indices)</i>	274 033 €
-----------	---	-----------

L'indice TP01 actualisé est disponible sur le [site internet du Ministère de l'Écologie](#)

En dessous de 75 000 €, vous n'êtes pas soumis

TP01 r =	102,9
TP01 fixe =	102,180733
TVA r =	20,00%
TVA fixe =	19,60%

TP01 n =	102,9
TP01 r =	102,9
TVA n =	20,00%
TVA r =	20,00%

Evolution de l'indice TP01

Suite à la rénovation en continu des branches, la série 849754 est arrêtée et peut être remplacée par la nouvelle série équivalente 1711007 avec le coefficient de raccordement 6,5345. Pour prolonger l'ancienne série au-delà de septembre 2014, il faut multiplier les indices de la nouvelle base par le coefficient de raccordement. A l'inverse, pour convertir un indice de l'ancienne base dans la nouvelle, diviser l'indice de l'ancienne base par le coefficient de raccordement.

L'indice TP01 fixe à retenir était de 667,7 en janvier 2011 d'après les indication de l'annexe 1 de l'arrêté du 31 mai 2012.
Ainsi après conversion dans la nouvelle base en vigueur depuis septembre 2014, l'indice TP01 fixe devient :
 $667,7 / 6,5345 = 102,180733$

Source INSEE